

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

## **BOFIP-RHO-14-0760 du 11/12/2014**

Arrêté du 5 décembre 2014

ARRETE CHARGEANT UN ADMINISTRATEUR GENERAL DES FINANCES PUBLIQUES DE CLASSE NORMALE DE L'INTERIM DE LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DU PAS-DE-CALAIS

**Bureau RH-1B**

### **RÉSUMÉ**

Cet arrêté charge un administrateur général des Finances publiques de classe normale de l'intérim de la direction départementale des Finances publiques du Pas-de-Calais.

Date d'application : 1<sup>er</sup> janvier 2015

DOCUMENTS À ABROGER

Néant

SOMMAIRE

---

PARTIE 1 : ARRÊTÉ CHARGEANT UN ADMINISTRATEUR GÉNÉRAL DES FINANCES PUBLIQUES DE CLASSE NORMALE DE L'INTÉRIM DE LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DU PAS-DE-CALAIS..... 3

PARTIE 1 : ARRÊTÉ CHARGEANT UN ADMINISTRATEUR GÉNÉRAL DES FINANCES PUBLIQUES DE CLASSE NORMALE DE L'INTÉRIM DE LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DU PAS-DE-CALAIS.



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES  
SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES  
SOUS-DIRECTION DE L'ENCADREMENT ET DES RELATIONS SOCIALES  
BUREAU RH-1B

**ARRÊTÉ**

**chargeant un administrateur général des finances publiques de classe normale de l'intérim de la direction départementale des finances publiques du Pas-de-Calais**

**LE MINISTRE DES FINANCES ET DES COMPTES PUBLICS,**

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 modifié relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

**ARRÊTE**

**Article premier**

M. Benoît DEMEULEMEESTER, administrateur général des finances publiques de classe normale, directeur du pôle fiscal à la direction départementale des finances publiques du Pas-de-Calais, est chargé de l'intérim de la direction départementale des finances publiques du Pas-de-Calais, en remplacement de M. Alain SAISON, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

**Article 2**

Cette mesure prend effet le 1er janvier 2015.

**Article 3**

Le présent arrêté sera notifié à qui de droit.

Fait à Paris, le 5 décembre 2014

POUR LE MINISTRE DES FINANCES ET DES COMPTES PUBLICS,  
POUR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES FINANCES PUBLIQUES,  
PAR DÉLÉGATION,  
LE CHEF DE SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES,

HUGUES PERRIN



BOFiP  
Direction générale des Finances publiques

Directeur de publication : Bruno Parent

ISSN 2268-0756